



Obtention d'un échéancier sur un crédit alloué

Par **BERESNIKOFF**, le **03/11/2011** à **12:01**

Bonjour Maître,

Je rembourse depuis plusieurs mois à la société de crédit SOFINCO un prêt mais je n'arrive pas à obtenir un échéancier de leur part malgré plusieurs demandes restées sans réponses :

- 2 courriers recommandés les 06.03.2011 et le 02.10.2011
- 1 mail envoyé à partir de l'onglet "contact" de leur site Internet

Que dois-je faire pour l'obtenir ?

Merci

Cordialement

Alexis BERESNIKOFF

Par **amajuris**, le **03/11/2011** à **12:10**

bjr,

si vous remboursez votre crédit c'est que vous avez déjà un échéancier.

vous avez signé un contrat avec sofinco, vous devez le respecter, l'organisme de crédit n'est pas obligé d'accepter une modification de l'échéancier prévu au contrat.

mais il pourrait répondre à vos courriers.

cdt

Par **BERESNIKOFF**, le **03/11/2011** à **12:58**

Re-bonjour,

Merci d'avoir répondu bien que votre réponse ne réponde malheureusement pas à ma question. **En effet,[s] je n'ai jamais reçu d'échéancier[/s]** : j'ai souscrit un prêt à un taux défini et je voudrais m'assurer que ce taux est respecté ... ce qui ne me paraît pas être le cas. Je ne compte pas demander un changement de mes mensualités sauf si je constate que le contrat que j'ai signé n'est pas respecté.

Cordialement

A. Beresnikoff

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **15:30**

Bonjour

C'est un crédit affecté ou un crédit renouvelable que vous avez eu avec SOFINCO?

Par **BERESNIKOFF**, le **03/11/2011** à **15:51**

J'ai profité d'une offre de 5 000 € au TEG annuel fixe "exceptionnel" de 6,9 % correspondant à ce qu'ils appellent une "Réserve Couleurs" apparemment non affectée puisqu'il ne m'a pas été demandé ce que je comptais en faire.

AB

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **15:59**

Rebonjour

J'espère que vous ne vous êtes pas fait avoir car d'après ce que j'ai lu, sur un site, le crédit "Réserve couleur " serait un crédit renouvelable.

Attention à la modification du taux d'intérêt.

Vous aviez sollicité ce crédit en passant votre demande pasur internet?

Par **BERESNIKOFF**, le **03/11/2011** à **16:10**

1. Je reçois (enfin) une réponse par mail à mon message laissé via Internet avec la seule phrase qui confirme que c'est un crédit renouvelable selon eux :

"Vous trouverez le montant utilisé de votre Crédit renouvelable actualisé sur votre dernier relevé de compte mensuel"

J'ai répondu que ce n'était pas ce que je leur demandais.

2. J'ai reçu par courrier une proposition de SOFINCO à laquelle j'ai répondu par courrier également (j'ai conservé un scan du document reçu et renvoyé).

3.- Comment se ferait-il que le taux d'intérêt soit modifiable alors qu'il est marqué : "TEG annuel fixe : 6,9 %" ?

AB

Par **pat76**, le **03/11/2011 à 16:20**

Juste un conseil lisez bien toutes les lignes du contrat de crédit et surtout celles écrites en petits caractères. Je serais très étonné que ce taux soit annuel concernant un crédit renouvelable.

Pour ce genre de crédit, le taux d'intérêt est plus souvent près du taux d'usure que du taux du crédit affecté.

Je me doutais que vous étiez avoir concerné ce crédit.

Taux annuel fixe "exceptionnel". de 6,9%..

Lisez bien votre contrat.

Par **BERESNIKOFF**, le **03/11/2011 à 16:55**

Merci de vos conseils qui malheureusement me laissent beaucoup sur ma faim car après avoir signé et envoyé le document joint à l'adresse :

<https://picasaweb.google.com/111472488771809027174/Sofinco#5670797211517583122>

je n'ai jamais reçu de contrat mais simplement le 1er relevé de compte.

Pouvez-vous SVP me dire par quel moyen je peux obtenir de SOFINCO un échéancier : est-ce possible, normal ou est-ce une demande exceptionnelle que la société peut légalement refuser ?

Merci

AB

Par **pat76**, le **03/11/2011 à 18:00**

Rebonjour

Vous n'avez jamais reçu d'offre préalable de crédit à signer? Tout c'est passez par internet?

On ne vous a jamais demandé d'envoyer une photocopie de votre carte d'identité, une quittance de loyer, une copie d'un bulletin de salaire, une facture EDF?

Vous n'avez pas de double de l'offre préalable avec le bordereau de rétractation?